

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'HARFLEUR
SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022**

N° 22 04 03

Rapporteur : Christine MOREL

Budget Centre Communal d'Action Sociale

Exercice 2021

Compte Administratif

. Adoption

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à 9h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie d'Harfleur.

Madame Christine MOREL, Présidente, présidant la séance procède tout d'abord à l'appel nominal auquel répondent :

PRÉSENTS : Madame Christine MOREL, Monsieur Gilles DON SIMONI, Madame Aurélie REBEILLEAU, Monsieur Philippe HUELVAN, Madame Jocelyne LAIGNEL, Madame Florence OUF.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Sylvie BUREL, Madame Elise ROGER, Madame Annie BOZEC.

Administrateurs :

	Ouverture de séance	Pour les points n° 22 04 03 et n° 22 04 04
Présents	6	5
Procurations	0	0
Absents sans procuration	3	3
Votants	6	5

Mesdames, Messieurs,

Le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale fait apparaître les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	211 708,21 €	258 085,00 €
	Section d'investissement	206,00 €	665,98 €
Report de l'exercice N-1	Report de fonctionnement (002)	-	127 843,38 €
	Report d'investissement (001)	-	12,32 €
Total (réalisations + reports)		211 914,21 €	386 606,68 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	-	-
	Total restes à réaliser à reporter	-	-
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	211 708,21 €	385 928,38 €
	Section d'investissement	206,00 €	678,30 €
	Total cumulé	211 914,21 €	386 606,68 €

Sous la présidence de Madame Jocelyne LAIGNEL, Madame Christine MOREL s'étant retirée au moment du vote,

En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales et ses décrets d'application,

VU l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics qui leurs sont rattachés,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux Communes et à leurs établissements publics administratifs,

APRÈS avoir entendu le rapport général de présentation du Compte Administratif de l'exercice 2021 du Centre Communal d'Action Sociale ci-annexé,

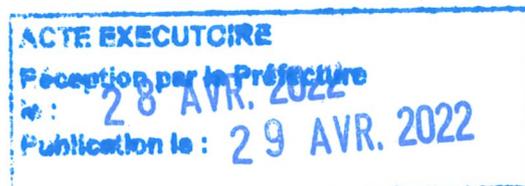
DÉCIDE :

- d'adopter le Compte Administratif 2021 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale par Chapitre, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Les montants adoptés correspondent aux sommes portées dans les tableaux intitulés "Vue d'ensemble" figurant dans le document Compte Administratif - Exercice 2021.

- de prendre acte des informations contenues dans les annexes conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

*Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
adopte à l'unanimité les conclusions de ce rapport.
Fait et délibéré en l'Hôtel de ville d'Harfleur les jours et ans sus indiqués
Pour extrait certifié conforme
Jocelyne LAIGNEL
Présidente de séance,*



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Conseil d'Administration du CCAS du 7 avril 2022

Compte Administratif 2021

Note synthétique de présentation

Rappel réglementaire

L'article 107 de la loi NOTRe, promulguée le 7 Août 2015, est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : *"Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux."*

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du Compte Administratif 2021 du Centre Communal d'Action Sociale d'Harfleur ainsi que du budget annexe de la Résidence des 104. Elle reprend pour l'essentiel les éléments déjà présentés lors du débat d'orientations budgétaires du 17 mars 2022 en les actualisant avec les données définitives de l'exercice 2021 et en y apportant quelques précisions. Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville d'Harfleur.

I - Le C.C.A.S. d'Harfleur – Budget principal

A - La section de fonctionnement

Le résultat 2021 de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 174 220,17 €, déterminé par la différence entre les dépenses et les recettes.

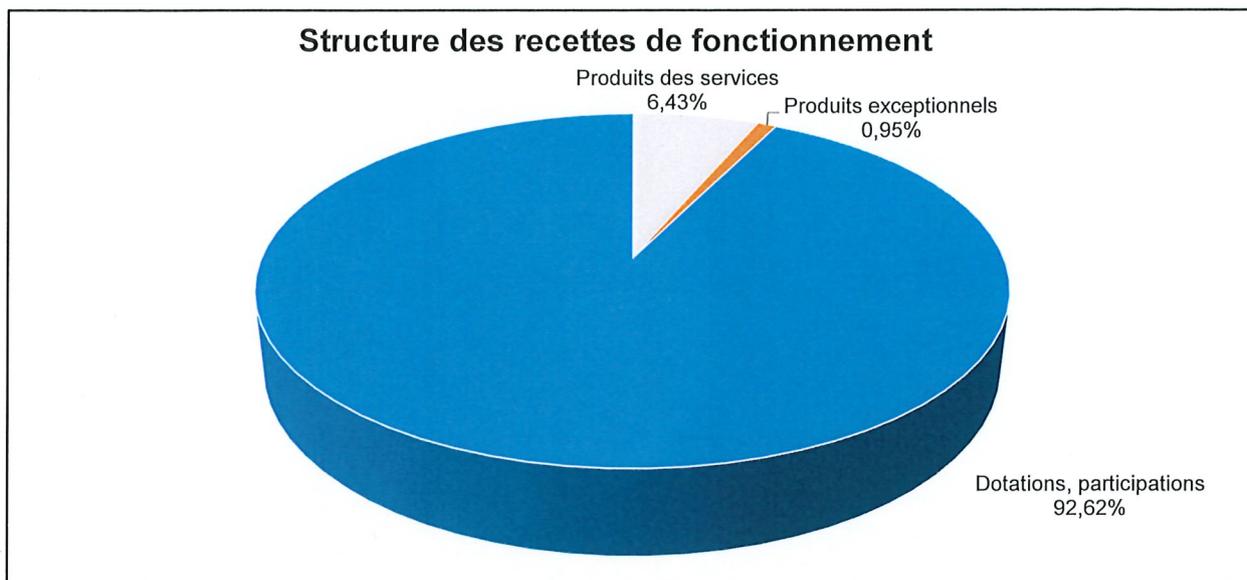
Résultat de Fonctionnement	2018	2019	2020	2021
Résultat de l'exercice	14 998,69 €	9 613,45 €	15 934,12 €	46 376,79 €
Résultat antérieur reporté (002)	87 552,08 €	102 550,77 €	112 096,94 €	127 843,38 €
Excédent de fonctionnement global	102 550,77 €	112 164,22 €	128 031,06 €	174 220,17 €

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 258 085 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021
13	Atténuations de charges (rembt rémunération personnel)	0,00 €	-	108,06 €	-100,00%	0,00 €
70	Produits des services, du domaine (redevance funéraire...)	20 771,32 €	-57,80%	8 765,29 €	89,32%	16 594,18 €
74	Dotations et participations (subvention municipal, de l'Etat ...)	230 564,78 €	6,32%	245 136,31 €	-2,49%	239 032,29 €
75	Autres produits de gestion courante	0,30 €	1026,67%	3,38 €	47,93%	5,00 €
77	Produits exceptionnels (dons, legs, ann. rattachement...)	2 150,56 €	53,19%	3 294,43 €	-25,52%	2 453,53 €
	Total des opérations réelles	253 486,96 €	1,51%	257 307,47 €	0,30%	258 085,00 €
	Total des recettes de fonctionnement	253 486,96 €	1,51%	257 307,47 €	0,30%	258 085,00 €

Les recettes réelles de fonctionnement (258 085 €) augmentent de 0,30 %. Elles progressent ainsi de 777,53 € par rapport au Compte Administratif 2020 (257 307,47 €).



• **Les produits des services et du domaine (chapitre 70)**

Le chapitre 70 atteint 16 594,18 €, soit une augmentation de 7 828,89 € (+ 89,32 %) par rapport au Compte Administratif 2020. Il représente 6,43 % du total des recettes réelles de fonctionnement.

Ce chapitre comprend, les recettes suivantes :

- les concessions et redevances funéraires : 6 657 € (3 623 € en 2020),
- les prestations de services (ventes cartes de bus) : 4 821 € (4 915,50 € en 2020),
- les remboursements de frais par le budget de la Résidence : 5 116,18 € (226,79 € en 2020).

• **Dotations et participations (chapitre 74)**

Les dotations et participations représentent 239 032,29 € en 2021, soit 92,62 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce poste est en baisse de 6 104,02 € (- 2,49 %) par rapport à 2020.

La participation de la Ville d'Harfleur évolue ainsi :

Libellé	C.A. 2018	Evolution	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021
Subvention générale	120 977,68 €	0,00%	120 977,68 €	0,00%	120 977,96 €	0,00%	120 977,98 €
Aides aux jeunes	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €
Aides à la restauration	8 890,90 €	-64,52%	3 154,50 €	161,03%	8 234,10 €	-0,63%	8 182,20 €
Aides aux remboursement des salaires	73 878,41 €	3,68%	76 600,00 €	12,79%	86 396,45 €	-2,29%	84 418,11 €
Total	203 746,99 €	-1,48%	200 732,18 €	7,41%	215 608,51 €	-0,94%	213 578,29 €

Ce chapitre retrace aussi les recettes provenant de la distribution alimentaire organisée par le C.C.A.S. Ainsi en 2021, une somme de 11 313 € a été collectée, soit un montant en baisse de 11,04 % (- 1 403,80 €) par rapport à l'exercice 2020.

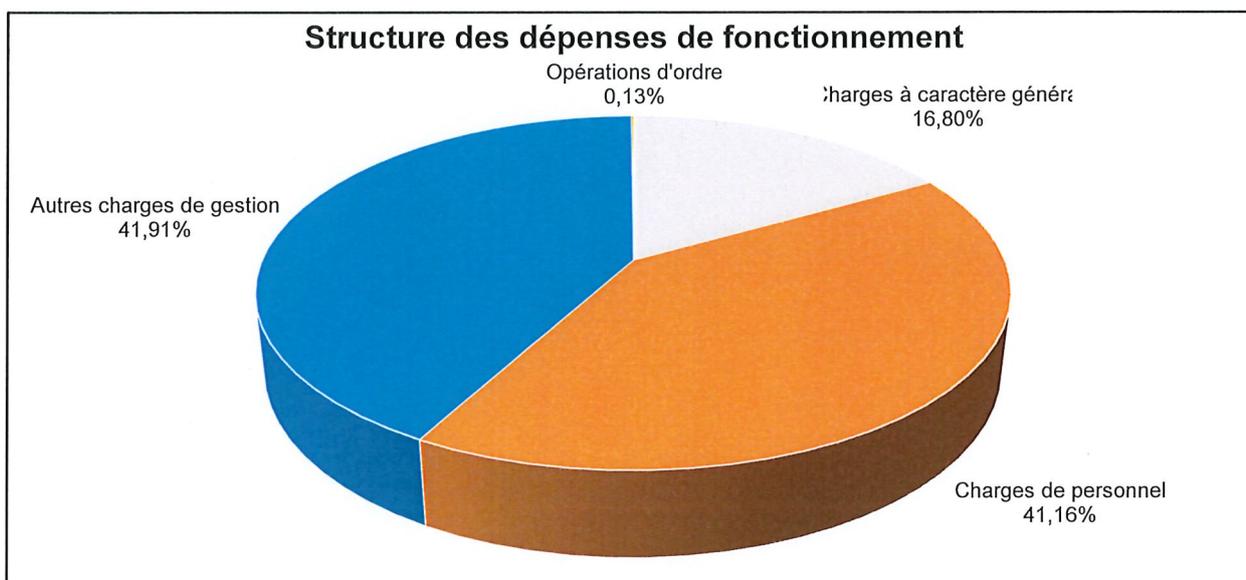
• **Produits exceptionnels (chapitre 77)**

Ce chapitre budgétaire est utilisé notamment pour comptabiliser les recettes issues des dons faits au C.C.A.S. En 2021, nous avons perçues 2 316,22 de dons, soit une somme en hausse de 641,56 € (+ 38,31 %) par rapport au C.A. 2020 (1 674,66 €).

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 211 708,21 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021
011	Charges à caractère général	59 420,78 €	-24,15%	45 071,91 €	-21,09%	35 566,52 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	92 357,07 €	-2,82%	89 751,58 €	-2,92%	87 132,03 €
65	Autres charges de gestion courante	92 083,34 €	15,70%	106 537,54 €	-16,71%	88 737,36 €
	Total des opérations réelles	243 861,19 €	-1,03%	241 361,03 €	-12,40%	211 435,91 €
042	Transfert entre sections (amortissements)	12,32 €	0,00%	12,32 €	2110,23%	272,30 €
	Total des opérations d'ordre	12,32 €	0,00%	12,32 €	2110,23%	272,30 €
	Total des dépenses de fonctionnement	243 873,51 €	-1,03%	241 373,35 €	-12,29%	211 708,21 €



Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 211 708,21 €, soit une diminution de 29 925,12 € (- 12,40 %) par rapport à 2020.

	C.A. 2017	C.A. 2018	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021
Marge d'autofinancement	96,38 %	95,11 %	96,20 %	93,80 %	81,92 %
Taux de charges fixes	43,17 %	40,43 %	36,43 %	34,88 %	33,76 %

Ainsi, l'évolution de la section de fonctionnement permet l'amélioration de deux ratios financiers :

- la Marge d'autofinancement¹ qui s'établit à 81,92 % en diminution par rapport à 2020 (93,80 %).

Ce ratio mesure la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est

¹ Marge d'autofinancement = Dépenses réelles de fonctionnement + annuité de la dette rapportées aux Recettes réelles de fonctionnement

élevée. A contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

- le taux de charges fixes² s'établit à 33,76 % en 2021 soit une amélioration par rapport à 2020 (34,88 %).

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Les charges générales concernent les achats de prestations de services, de fournitures et de petit équipement, les frais d'alimentation, la formation, la documentation générale etc...

Ces charges sont en diminution de 21,09 % soit - 9 505,39 € par rapport au réalisé de 2020 (45 071,91 €). Ce chapitre représente 16,80 % du total des dépenses de fonctionnement (18,67 % en 2020).

- **Dépenses de personnel (chapitre 012)**

Concernant les dépenses de personnel, celles-ci se sont élevées à 87 132,03 €, soit une baisse de 2 619,55 € (- 2,92 %) par rapport à 2020 (89 751,58 €).

Elles représentent 41,16 % des dépenses totales de fonctionnement (37,18 % en 2020).

- **Charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre qui comprend essentiellement les aides versées par le C.C.A.S passe de 106 537,54 € en 2020 à 88 737,36 € en 2021, soit une diminution de 17 800,18 € (- 16,71 %).

Les aides versées par le C.C.A.S. évoluent ainsi :

Libellé	C.A. 2018	Evolution	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021
Aides aux jeunes	0,00 €	-	0,00 €	-	36,40 €	-100,00%	0,00 €
Aides à la restauration	8 890,90 €	-64,52%	3 154,50 €	161,03%	8 234,10 €	-0,63%	8 182,20 €
Bons Bébé	8 070,95 €	35,98%	10 974,55 €	2,10%	11 205,25 €	-26,35%	8 252,25 €
Bons énergie	41 880,80 €	-8,64%	38 261,60 €	0,73%	38 539,95 €	-9,13%	35 022,00 €
Bons exceptionnels	1 977,80 €	-66,18%	668,95 €	203,34%	2 029,20 €	-68,21%	645,00 €
Secours en argent	350,10 €	71,38%	600,00 €	-75,00%	150,00 €	540,00%	960,00 €
Bons alimentaires	36 826,95 €	2,04%	37 578,15 €	23,04%	46 238,00 €	-22,84%	35 675,91 €
Programme de Réussite Educative	1 379,00 €	-100,00%	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €
Total des aides	99 376,50 €	-8,19%	91 237,75 €	16,65%	106 432,90 €	-16,63%	88 737,36 €

B - La section d'investissement

Le résultat 2021 de la section d'investissement fait apparaître un excédent de 472,30 €, déterminé par la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement.

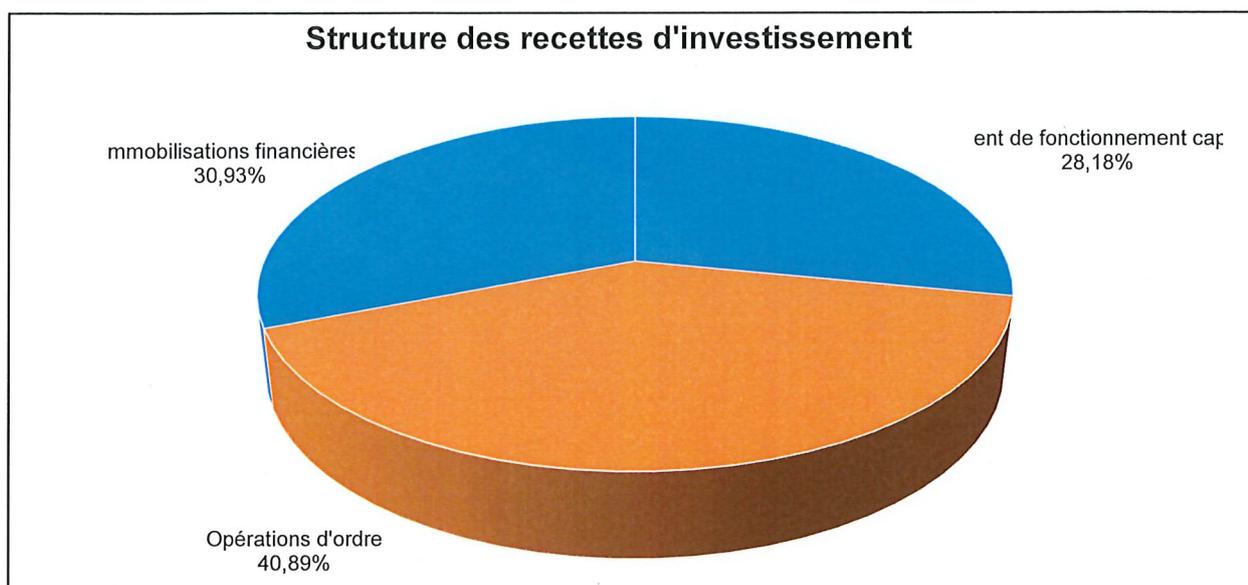
Résultat d'investissement	2018	2019	2020	2021
Résultat de l'exercice	162,31 €	12,32 €	-180,38 €	459,98 €
Résultat antérieur reporté (001)	18,07 €	180,38 €	192,70 €	12,32 €
Solde global d'exécution	180,38 €	192,70 €	12,32 €	472,30 €

² Taux de charges fixes = dépenses de personnel + intérêts de la dette rapportés aux Recettes réelles de fonctionnement

1. Les recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 665,98 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021
27	Autres immobilisations financières (remboursement prêts)	150,00 €	-100,00%	0,00 €	-	206,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	-	67,28 €	178,95%	187,68 €
	Total des opérations réelles	150,00 €	-55,15%	67,28 €	485,14%	393,68 €
040	Opérations d'ordre - Transferts entre sections (amortiss.)	12,32 €	0,00%	12,32 €	2110,23%	272,30 €
	Total des opérations d'ordre	12,32 €	0,00%	12,32 €	2110,23%	272,30 €
	Total des recettes d'investissement	162,32 €	-50,96%	79,60 €	736,66%	665,98 €



Les recettes d'investissement 2021 se montent à 665,98 € : 272,30 € de dotations aux amortissements, 206 € de remboursement d'un prêt et 187,68 € au titre de l'affectation du résultat de 2020.

2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 206 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021
21	Immobilisations corporelles (matériel, mobilier)	0,00 €	-	259,98 €	-100,00%	0,00 €
27	Autres immobilisations financières (prêts accordés)	150,00 €	-100,00%	0,00 €	-	206,00 €
	Total des opérations réelles	150,00 €	73,32%	259,98 €	-20,76%	206,00 €
	Total des dépenses d'investissement	150,00 €	73,32%	259,98 €	-20,76%	206,00 €

Les dépenses réelles d'investissement 2021 correspondent à un prêt octroyé par le C.C.A.S. pour aider au paiement d'une formation.

C - Les soldes intermédiaires de gestion

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser la situation financière de la collectivité.

L'épargne brute (autrement appelée capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce flux dégagé chaque année doit permettre de rembourser le capital des emprunts et de couvrir en totalité ou en partie les investissements.

L'épargne nette est égale à l'épargne brute de laquelle on déduit le remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	C.A. 2017	C.A. 2018	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021
Épargne de gestion	12 178,52	15 161,00	9 625,77	15 946,44	46 649,09
Intérêts de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Épargne brute	12 178,52	15 161,00	9 625,77	15 946,44	46 649,09
Remboursement capital de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Épargne nette	12 178,52	15 161,00	9 625,77	15 946,44	46 649,09

En raison de l'absence d'emprunt pour le C.C.A.S., l'épargne nette est identique à l'épargne brute et de gestion et se monte à 46 649,09 € en 2021, soit une nette amélioration par rapport à 2020 (15 946,44 €).

D - Les ratios financiers

		C.A. 2018	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	35,04	28,69	28,35	24,99
2	Produit des impositions directes / Population	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	36,84	29,82	30,22	30,51
4	Dépenses d'équipement brut / Population	0,00	0,00	0,03	0,00
5	Encours de la dette / Population	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
6	Dotation globale de fonctionnement / Population	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	42,51%	37,87%	37,19%	41,21 %
9	Dépenses fonct. et remb. dette en capital / Recettes réelles fonct.	95,11%	96,20%	93,80%	81,92 %
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles fonctionnement	0,00%	0,00%	0,10%	0,00 %
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

II - La Résidence des 104 - Budget annexe

A - La section d'exploitation

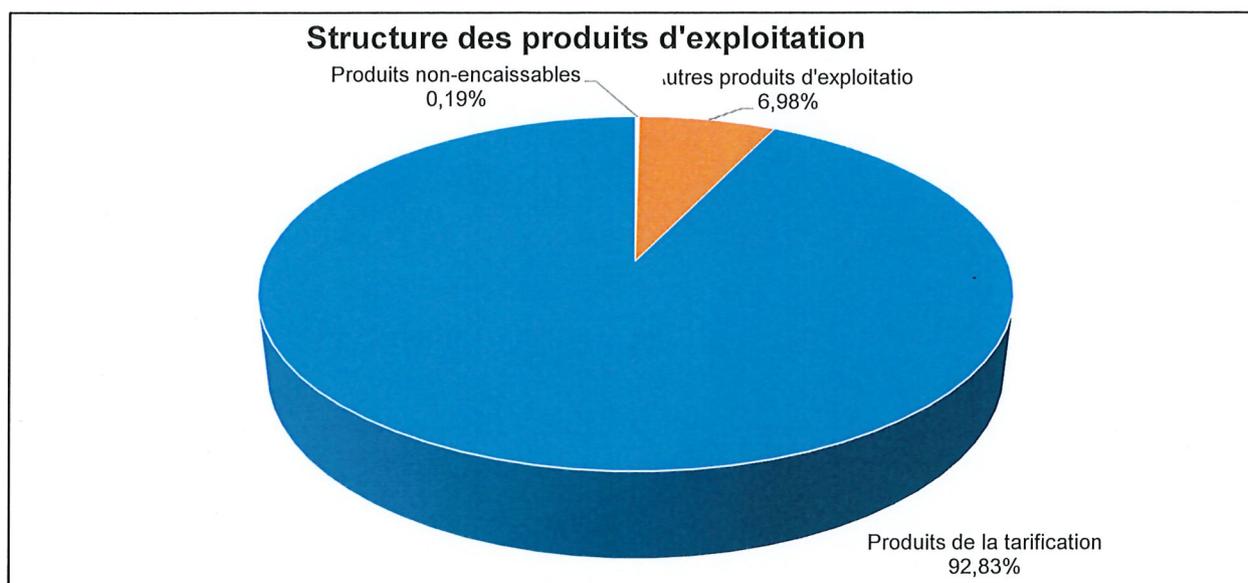
Le résultat 2021 de la section d'exploitation fait apparaître un excédent de 160 638,11 €, déterminé par la différence entre les dépenses et les recettes.

Résultat d'exploitation	2018	2019	2020	2021
Résultat de l'exercice	61 343,13 €	69 173,80 €	40 949,31 €	-7 744,79 €
Résultat antérieur reporté (002)	59 171,87 €	50 515,00 €	119 688,80 €	100 638,11 €
Excédent de fonctionnement global	120 515,00 €	119 688,80 €	160 638,11 €	92 893,32 €

1. Les produits d'exploitation

Les produits de la section d'exploitation se sont élevés à 426 737,74 € et se décomposent de la manière suivante :

Groupe	Libellé	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021
1	Produit de la tarification	395 525,78 €	-4,23%	378 776,74 €	4,51%	395 875,00 €
2	Autres produits relatifs à l'exploitation	26 994,00 €	-2,25%	26 387,15 €	12,82%	29 769,74 €
3	Produits financiers et produits non-encaissables	0,00 €	-	1 586,00 €	-50,00%	793,00 €
Total des produits d'exploitation		422 519,78 €	-3,73%	406 749,89 €	4,84%	426 437,74 €



Les produits d'exploitation évoluent à la hausse en 2021 de 4,84 %, soit une augmentation de 19 687,85 €.

• **Groupe I - Produits de la tarification**

En 2021, 92,83 % des produits d'exploitation proviennent de la tarification payée par les résidents (loyers). Ce poste budgétaire quantifié à 395 875 € est en augmentation de 4,51 % soit + 17 098,26 € par rapport à 2020 (378 776,74 €) notamment en raison de la diminution des vacances de logements.

Ainsi en 2021, le montant des loyers encaissés retrouve son niveau d'avant la crise sanitaire : 395 525,78 € constaté en 2019.

• **Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation**

Les autres produits relatifs à l'exploitation augmentent de 3 382,59 €, soit + 12,82 % par rapport à 2020.

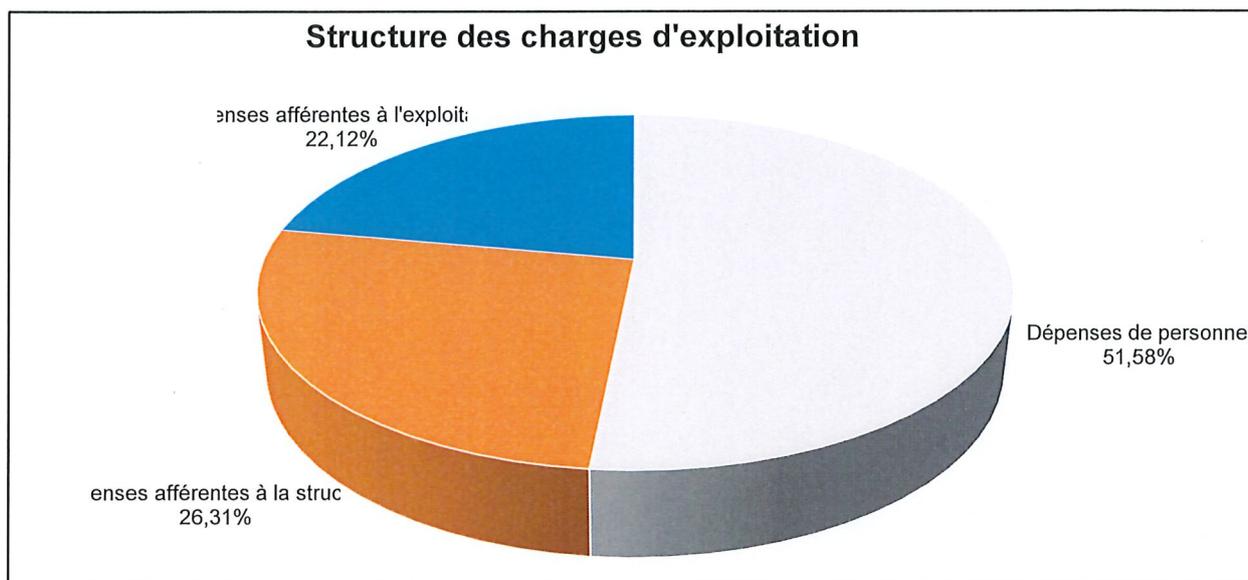
Ce groupe comporte :

- les recettes provenant du forfait autonomie payé par le Département de Seine-Maritime : 23 682 € (23 720 € en 2020),
- le F.C.T.V.A. : 6 047,74 € (2 647,15 € en 2020).

2. Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se sont élevées à 434 182,53 € et se décomposent de la manière suivante :

Groupe	Libellé	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021
1	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	75 218,91 €	-8,22%	69 038,16 €	39,09%	96 026,91 €
2	Dépenses afférentes au personnel	160 785,39 €	-20,76%	127 399,62 €	75,78%	223 938,88 €
3	Dépenses afférentes à la structure	117 341,68 €	44,33%	169 362,80 €	-32,56%	114 216,74 €
Total des charges d'exploitation		353 345,98 €	3,52%	365 800,58 €	18,69%	434 182,53 €



Les charges d'exploitation (434 182,53 €) évoluent à la hausse de 18,69%, soit + 68 381,95 € par rapport à 2020 (365 800,58 €).

	C.A. 2018	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021
Marge d'autofinancement	90,12 %	88,31 %	80,18 %	100,90 %
Taux de charges fixes	39,27 %	38,56 %	31,88 %	52,89 %

Ainsi, l'évolution de la section de fonctionnement permet l'évolution de deux ratios financiers :

- la marge d'autofinancement³ s'établit à 100,90 %, contre 80,18 % en 2020, ce qui traduit une dégradation de la capacité à financer l'investissement.
- le taux de charges fixes⁴ qui s'établit à 52,89 % est aussi en augmentation par rapport à l'exercice précédent (31,88 %).

• **Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante**

Ces charges correspondent principalement aux dépenses de fluides (électricité, eau, combustibles) aux fournitures de petit équipement, à l'alimentaire, aux frais de télécommunication...).

Ce groupe qui représente 22,12 % des charges totales d'exploitation (18,87 % en 2020), est en augmentation de 39,09 % (+ 26 988,75 €).

³ Marge d'autofinancement = Dépenses réelles de fonctionnement + annuité de la dette rapportées aux Recettes réelles de fonctionnement

⁴ Taux de charges fixes = dépenses de personnel + intérêts de la dette rapportés au Recettes réelles de fonctionnement

Cette évolution est pour partie due à la hausse des dépenses de fluides (électricité, eau et combustibles) : 74 406,84 € en 2021 contre 60 713,20 € en 2020, soit + 13 693,64 €.

Libellé	C.A. 2018	Evolution	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021
Eau et assainissement	21 973,00 €	22,65%	26 949,60 €	-41,46%	15 776,15 €	100,25%	31 592,30 €
Energie - Electricité	25 107,87 €	1,54%	25 495,40 €	11,04%	28 309,45 €	-26,06%	20 931,87 €
Combustibles (chauffage)	29 104,07 €	-67,09%	9 577,03 €	73,62%	16 627,60 €	31,60%	21 882,67 €
Total	76 184,94 €	-18,59%	62 022,03 €	-2,11%	60 713,20 €	22,55%	74 406,84 €

• **Groupe II - Dépenses afférentes au personnel**

Ces charges qui représentent 51,58 % des dépenses totales se sont élevées à 223 938,88 €. Elles comprennent :

- le remboursement à la Ville d'Harfleur du personnel mis à disposition : 220 065,88 € (123 992,12 € en 2020),
- les prestations d'intervenants extérieur (ateliers, soutien psychologique ...) : 3 873 € (3 357,50 € en 2020).

Les dépenses du personnel sont en hausse de 96 539,26 €. Cette évolution provient du surcoût de frais de personnel engendré en raison de la crise sanitaire et du paiement sur l'exercice 2021 du remboursement à la Ville d'Harfleur du 4^{ème} trimestre 2020 de personnel (43 706,29 €).

• **Groupe III - Dépenses afférentes à la structure**

Il s'agit notamment des dépenses d'entretien du bâtiment (rénovation des logements, maintenance des équipements...), des impôts (taxe foncière), des dotations aux amortissements et du remboursement des intérêts de la dette.

Les dépenses afférentes à la structure représentent 26,31 % des charges totales.

La diminution des dépenses afférentes à la structure (- 32,56 % soit - 55 146,06 €) provient notamment de la diminution des dotations d'amortissement. En effet, en 2020, nous avons dû procéder à l'amortissement comptable du bâtiment de la Résidence et ce depuis 2018 date de passage en M22. Ce "rattrapage" a entraîné un surcoût exceptionnel de 60 731,21 €.

Ce groupe comprend aussi les charges financières (Intérêts payés et ICNE) relatives à l'emprunt contracté pour l'acquisition de la Résidence. Celles-ci évoluent de la manière suivante :

	C.A. 2018	Evolution	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021
Chapitre 66	214,87 €	895,39%	2 138,79 €	-16,67%	1 782,33 €	-33,99%	1 176,59 €

B - La section d'investissement

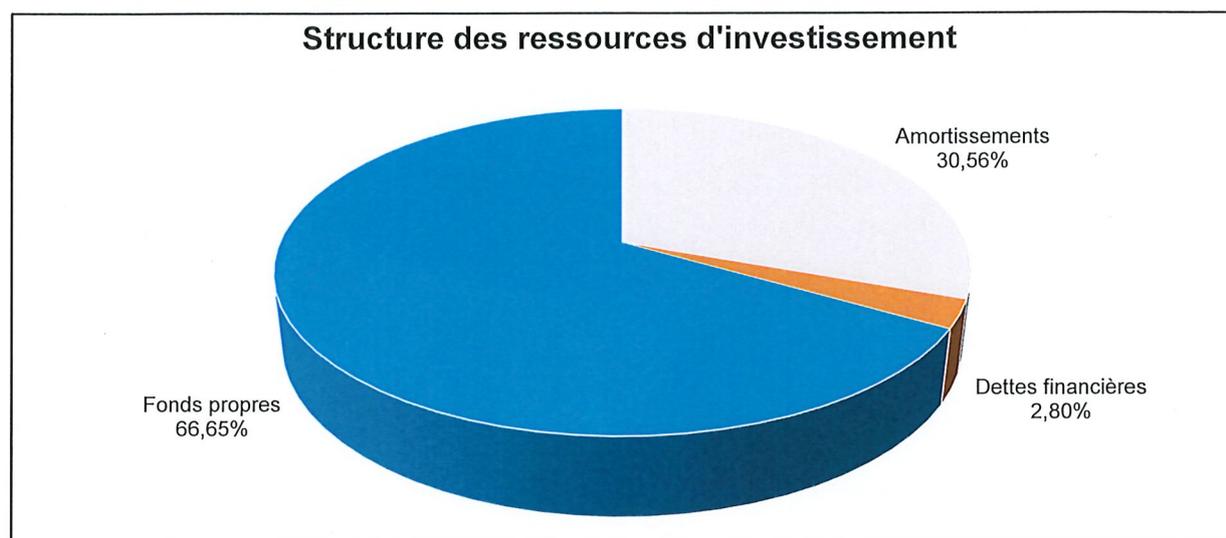
Le résultat 2021 de la section d'investissement fait apparaître un excédent de €, déterminé par la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement.

Résultat d'investissement	2018	2019	2020	2021
Résultat de l'exercice	118 428,19 €	-12 009,01 €	-28 621,76 €	27 780,53 €
Résultat antérieur reporté (001)	-35 548,70 €	82 879,49 €	70 870,48 €	42 248,72 €
Solde global d'exécution	82 879,49 €	70 870,48 €	42 248,72 €	70 029,25 €

1. Les ressources d'investissement

Les ressources de la section d'investissement se sont élevées à 96 945,47 €, et se décomposent de la manière suivante :

Libellé	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021
Augmentation des fonds propres	71 730,37 €	-99,70%	215,48 €	29883,99%	64 609,51 €
Augmentation des dettes financières	4 081,75 €	-1,34%	4 027,00 €	-32,63%	2 713,00 €
Amortissement des immobilisations	5 132,25 €	1183,33%	65 863,46 €	-55,02%	29 622,96 €
Total des ressources d'investissement	80 944,37 €	-13,39%	70 105,94 €	38,28%	96 945,47 €



Par rapport à 2020, les ressources d'investissement ont augmenté de 26 839,53 € (+ 38,28 %).

• **Augmentation des fonds propres**

Ce chapitre regroupe, les subventions versées, le F.C.T.V.A. mais aussi l'excédent affecté à l'investissement. Ce groupe qui représente 66,65 % des ressources d'investissement, est en forte augmentation (+ 64 394,03 €) par rapport au C.A. 2020 (215,48 €).

En effet en 2021, le crédit relatif à l'excédent affecté à l'investissement a été abondé à hauteur de 60 000 €. En 2020, il n'avait pas été nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement pour l'équilibrer.

Nous avons perçu 4 609,51 € de FCTVA (215,48 € en 2020) ce qui représente une hausse de 4 394,03 €.

• **Augmentation des dettes financières**

Les dettes financières qui représentent 2,80 % des ressources d'investissement sont en diminution de 1 314 € (- 32,63 %). Ce poste regroupe exclusivement les cautions versées par les résidents lors de leur entrée à la RPA des 104.

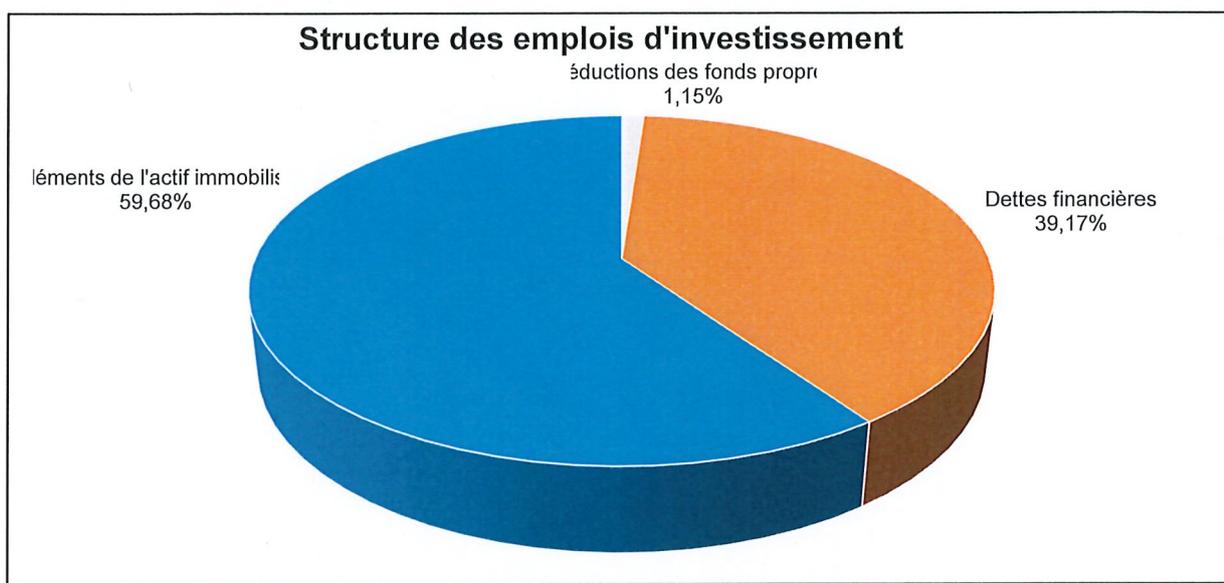
• **Amortissement des immobilisations**

Les amortissements qui représentent 30,56 % des recettes d'investissement sont en baisse de 36 240,50 €. Ils atteignent 29 622,96 € contre 65 863,46 € en 2020.

2. Les emplois d'investissement

Les emplois de la section d'investissement se sont élevés à 69 164,94 € et se décomposent de la manière suivante :

Libellé	C.A. 2019	Évolution	C.A. 2020	Évolution	C.A. 2021
Réductions des fonds propres, reprises sur apports	0,00 €	-	1 586,00 €	-50,00%	793,00 €
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	64 332,56 €	5,25%	67 709,83 €	-39,04%	41 278,00 €
Remboursement de dettes financières	28 620,82 €	2,83%	29 431,87 €	-7,94%	27 093,94 €
Total des emplois d'investissement	92 953,38 €	6,21%	98 727,70 €	-29,94%	69 164,94 €



En 2021, les emplois d'investissement sont en baisse de 29 562,76 € (- 29,94 %). Cette évolution provient des dotations aux amortissements (- 793 €) et des acquisitions de l'actif immobilisé.

• **Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé**

Les éléments de l'actif immobilisé correspondent aux dépenses d'équipement en M14. Ces dépenses qui s'établissent à 41 278 € sont en réduction de 26 431,83 € par rapport à 2020 soit - 39,04 %.

Ils regroupent les achats de biens meubles (mobilier, matériels divers) ainsi que les travaux et constructions :

- achats de biens meubles : 32 006,89 soit + 17 315,01 € (14 691,83 € en 2020),
- travaux : 9 271,11€ soit - 43 746,84 € (53 017,95 € en 2020).

• **Remboursement des dettes financières**

Le remboursement en capital de la dette s'établit à 27 093,94 €. Ce groupe comprend aussi 2 166,27 € de remboursement de cautions liées aux sorties des logements.

C - **L'endettement**

Au 31 décembre 2021, le taux moyen de notre dette est estimé à 1,18 % pour une durée de vie résiduelle de 2 ans et 1 mois.

Synthèse dette 2018 /2021

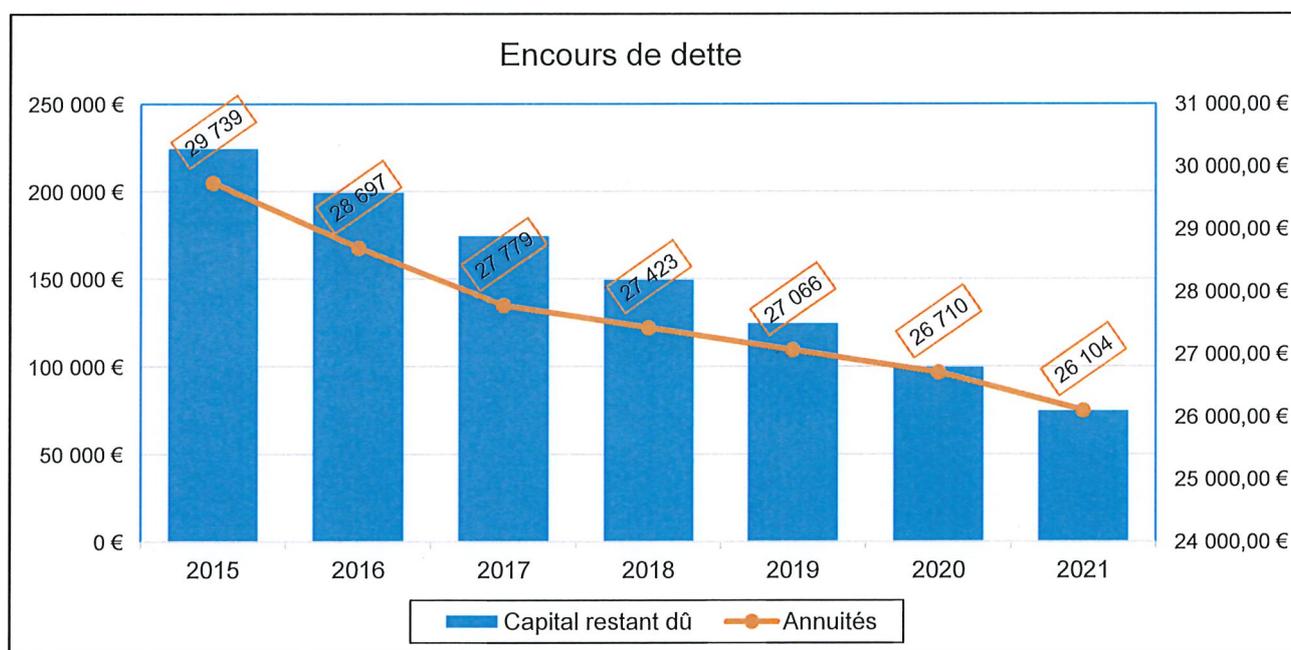
	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
31 décembre 2018	149 566 €	1,43 %	5 ans et 1 mois	3 ans
31 décembre 2019	124 638 €	1,43 %	4 ans et 1 mois	2 ans et 6 mois
31 décembre 2020	99 711 €	1,18 %	3 ans et 1 mois	2 ans
31 décembre 2021	74 783 €	1,18 %	2 ans et 1 mois	1 an et 6 mois

Encours de la dette

Le C.C.A.S. poursuit son désendettement. En effet, avec les remboursements effectués en 2021 notre encours (capital restant dû) est passé de 99 711 € au 31 décembre 2020 à 74 783 € au 31 décembre 2021, soit une baisse de 25 %.

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1
2015	224 349	-10,00 %
2016	199 421	-11,11 %
2017	174 493	-12,50 %
2018	149 566	-14,29 %
2019	124 638	-16,67 %
2020	99 711	-20,00 %
2021	74 783	-25,00 %

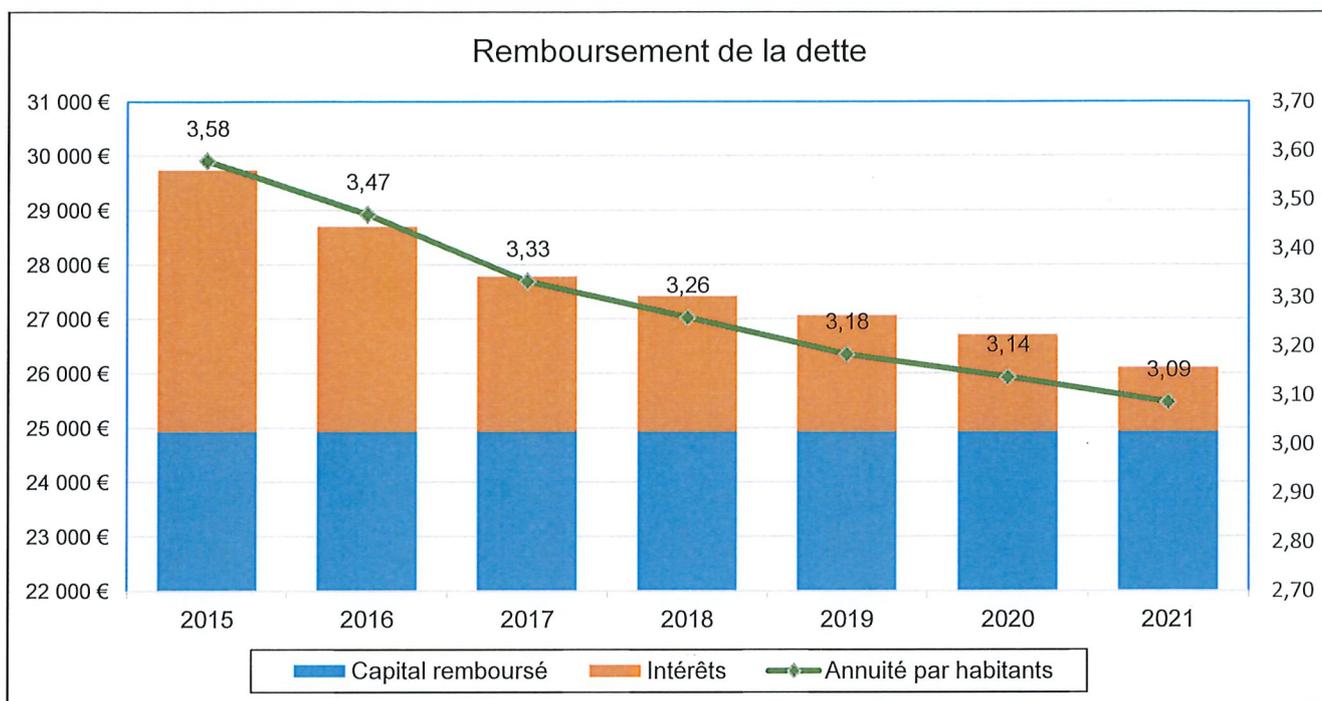
Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique).



Evolution de l'annuité de la dette

	C.A. 2017	Evolution	C.A. 2018	Evolution	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021
Annuité	27 779,39 €	-1,28%	27 422,93 €	-1,30%	27 066,46 €	-1,32%	26 710,00 €	-2,27%	26 104,26 €
Capital des emprunts	24 927,67 €	0,00%	24 927,67 €	0,00%	24 927,67 €	0,00%	24 927,67 €	0,00%	24 927,67 €
Intérêts des emprunts	2 851,72 €	-12,50%	2 495,26 €	-14,29%	2 138,79 €	-16,67%	1 782,33 €	-33,99%	1 176,59 €

L'annuité 2021 (capital + intérêts annuels) a été réduite de 2,27 % par rapport à 2020 pour se situer à 26 104,26 €.



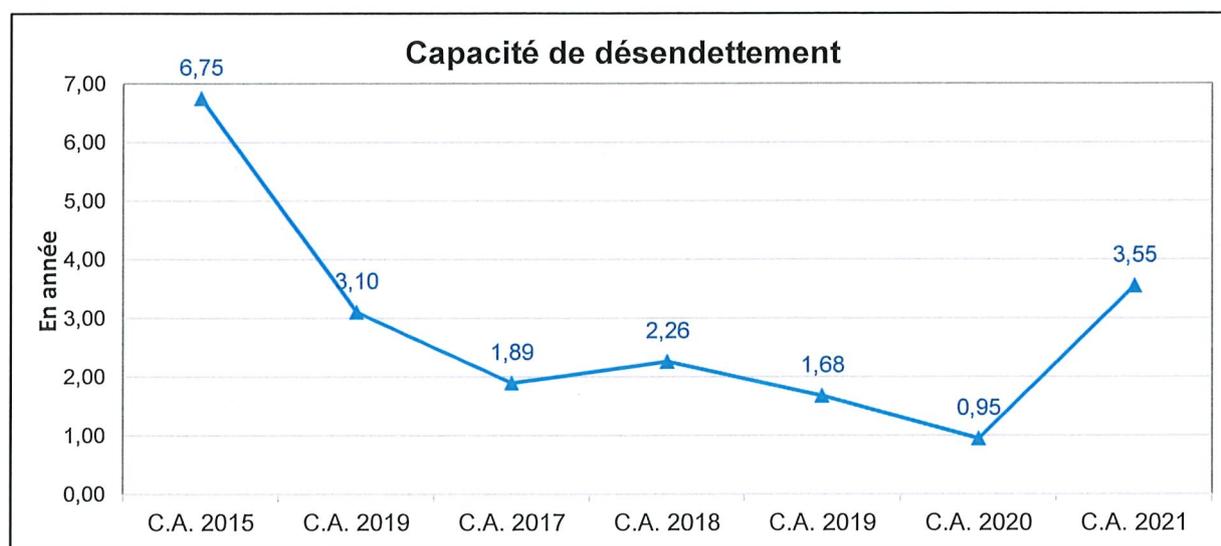
• Capacité de désendettement

La capacité de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement de la Résidence des 104 évolue comme suit :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ratio	6,75 ans	3,10 ans	1,89 ans	2,26 ans	1,68 ans	0,95 ans	3,55 ans

La capacité de désendettement estimée en 2021 est d'un peu plus de 3 ans, soit en dessous du seuil fixé par la loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 pour le bloc communal (12 ans).



D - Les soldes intermédiaires de gestion

	C.A. 2018	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021
Épargne de gestion	66 435,26	76 444,84	107 009,10	22 261,76
Intérêts de la dette	214,87	2 138,79	1 782,33	1 176,59
Épargne brute	66 220,39	74 306,05	105 226,77	21 085,17
Remboursement capital de la dette	24 927,67	24 927,67	24 927,67	24 927,67
Épargne nette	41 292,72	49 378,38	80 299,10	- 3 842,50

L'épargne brute (autrement appelée capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles d'exploitation (intérêts de la dette incluses). Elle s'élève à 21 085,17 € en 2021 contre 105 226,77 €.

L'épargne nette, qui correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette, devient négative et s'élève à - 3 842,50 € contre 80 299,10 € en 2020.

E - Les ratios financiers

	C.A. 2017	C.A. 2018	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021	
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	40,37	41,82	40,96	35,23	47,82
2	Produit des impositions directes / Population	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	51,42	49,69	49,70	47,59	50,31
4	Dépenses d'équipement brut / Population	1,27	0,51	7,57	7,95	4,88
5	Encours de la dette / Population	20,93	17,77	14,66	11,71	8,84
6	Dotations globales de fonctionnement / Population	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	45,62%	46,59%	46,17%	42,48%	55,35%
9	Dépenses fonct. et remb. dette en capital / Recettes réelles fonct.	84,32%	90,12%	88,31%	80,18%	100,90%
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles fonctionnement	2,46%	1,03%	15,23%	16,71%	9,70%
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	40,71%	35,77%	29,50%	24,61%	17,57%